
Présidence : Malte

1465^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 14 mars 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 12 h 50

Reprise : 15 h 05

Clôture : 18 h 10

2. Présidente : Ambassadrice N. Meli Daudey
M. A. Sant Fournier
M^{me} D. Borg

Présidente, Fédération de Russie (PC.DEL/271/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA
RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN, S. E. M.
MURAT NURTLEU

Présidente, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan (PC.DEL/277/24), Fédération de Russie (PC.DEL/272/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/299/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/275/24), Türkiye (PC.DEL/312/24 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/305/24 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/297/24 OSCE+), Turkménistan, Ouzbékistan, Biélorussie (PC.DEL/285/24 OSCE+), Kirghizistan, Tadjikistan, Chypre (PC.DEL/302/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/311/24 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES
INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES
DROITS DE L'HOMME (BIDDH)**

Présidente, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR.GAL/12/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/300/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/290/24), Canada (PC.DEL/287/24 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/308/24 OSCE+), Géorgie, Fédération de Russie (PC.DEL/281/24/Corr.1), Ukraine (PC.DEL/306/24), Azerbaïdjan (PC.DEL/298/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/315/24 OSCE+), Pologne (PC.DEL/288/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/291/24 OSCE+), Turkménistan, Ouzbékistan, Liechtenstein (PC.DEL/283/24 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/307/24 OSCE+), Albanie (PC.DEL/289/24 OSCE+), Italie, Irlande (PC.DEL/304/24), Serbie, Saint-Siège (PC.DEL/284/24 OSCE+), Suède (également au nom du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Norvège), Kirghizistan, Türkiye (PC.DEL/313/24 OSCE+), Lituanie, Belgique-Union européenne

Point 3 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'URKAINE**

Présidente, Ukraine (PC.DEL/295/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/301/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/276/24), Canada (PC.DEL/286/24), Türkiye (PC.DEL/314/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/292/24 OSCE+), Suède, Norvège (PC.DEL/282/24), Lettonie (PC.DEL/309/24 OSCE+), Finlande, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR LE THÈME, L'ORDRE DU JOUR
ET LES MODALITÉS DU 31^e FORUM
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1480 (PC.DEC/1480) sur le thème, l'ordre du jour et les modalités du 31^e Forum économique et environnemental ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Implication militaire accrue de certains États membres de l'OTAN dans toujours plus de confrontations en Ukraine et dans son voisinage : Fédération de Russie (PC.DEL/279/24), États-Unis d'Amérique

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Allocution devant être prononcée par le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. I. Borg, devant le Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles le 18 mars 2024 : Présidente*
- b) *Participation du Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. I. Borg, à la réunion du Groupe d'action ministérielle du Commonwealth tenue à Londres le 12 mars 2024 : Présidente*
- c) *Réunions que le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. I. Borg, a avec le Secrétaire d'État aux affaires étrangères, au Commonwealth et au développement du Royaume-Uni, S. E. M. D. Cameron, et avec le Secrétaire parlementaire du Ministre des affaires étrangères du Canada, M. R. Oliphant, à Londres au cours de la semaine du 11 au 17 mars 2024 : Présidente*

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Manifestation parallèle de l'OSCE sur « L'autonomisation des femmes pour la justice : promotion de l'égalité des genres dans les stratégies de prévention et de sortie de la criminalité organisée », tenue en marge de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme le 11 mars à New York : Secrétaire générale (SEC.GAL/25/24/Rev.1 OSCE+)*
- b) *Atelier des opérations régionales sur la lutte contre le trafic des biens culturels axé sur les routes du trafic nord-sud entre l'Europe et l'Afrique, qui se tient à La Valette du 11 au 15 mars 2024 : Secrétaire générale (SEC.GAL/25/24/Rev.1 OSCE+)*
- c) *Cours de formation à l'identification des enfants victimes organisé en Roumanie du 12 au 14 mars 2024 par le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains : Secrétaire générale (SEC.GAL/25/24/Rev.1 OSCE+)*
- d) *Réunion entre la Secrétaire générale et le Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien, S. E. M. D. Lubinets, tenue le 13 mars 2024 : Secrétaire générale (SEC.GAL/25/24/Rev.1 OSCE+)*
- e) *Réunion entre la Secrétaire générale et les proches parents de membres du personnel de la Mission spéciale d'observation, prévue à Vienne le 15 mars 2024 : Secrétaire générale (SEC.GAL/25/24/Rev.1 OSCE+)*

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Adieux au Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur M. Carpenter : Présidente, doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/278/24)

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 mars 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

1465^e séance plénière

Journal n° 1465 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1480
THÈME, ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DU 31^e FORUM
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux paragraphes 21 à 32 du Chapitre VII du Document de Helsinki 1992, au paragraphe 20 du Chapitre IX du Document de Budapest 1994, aux décisions du Conseil ministériel n^{os} 10/04 du 7 décembre 2004 et 4/06 du 26 juillet 2006 ainsi qu'à ses décisions n^{os} 743 du 19 octobre 2006, 958 du 11 novembre 2010 et 1011 du 7 décembre 2011,

Se référant au Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale (MC(11).JOUR/2/Corr.2, annexe 1) et aux décisions pertinentes du Conseil ministériel,

Se fondant sur les conclusions des forums économiques et environnementaux antérieurs ainsi que sur les résultats des activités pertinentes de l'OSCE,

Décide que :

1. Le 31^e Forum économique et environnemental sera consacré au thème suivant : « Renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE grâce à l'innovation numérique en vue de contribuer au développement durable et à l'adaptation au changement climatique » ;
2. Le 31^e Forum économique et environnemental consistera en trois réunions, y compris deux réunions préparatoires, dont une aura lieu en dehors de Vienne. La réunion de clôture se tiendra à Prague les 12 et 13 septembre 2024. Les présentes dispositions ne sauraient créer un précédent pour les futures réunions du Forum. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE organisera, sous la direction de la Présidence de l'Organisation pour 2024, les réunions susmentionnées ;

3. L'ordre du jour du Forum portera principalement sur l'incidence des questions ci-après sur la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE :
 - Importance des technologies numériques et du renforcement des capacités numériques pour intensifier les efforts visant à combattre la corruption et faciliter le recouvrement d'avoirs, ainsi qu'à favoriser la transparence et la responsabilité ;
 - Promotion de politiques agricoles, alimentaires et énergétiques novatrices pour favoriser le développement économique durable et la croissance verte ;
 - Amélioration de la protection de l'environnement et renforcement de la bonne gouvernance ainsi que de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles pour atténuer les risques liés à l'environnement ;
 - Lutte contre les incidences économiques, environnementales et sociales du changement climatique pouvant nuire à la prospérité, la stabilité et la sécurité dans l'espace de l'OSCE ;
4. La Présidence de l'OSCE pour 2024 proposera et arrêtera l'ordre du jour des réunions du Forum, y compris les calendriers et les thèmes des séances de travail, qui auront été préalablement approuvés par les États participants dans le cadre du Comité économique et environnemental ;
5. Le Forum examinera la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale, notamment dans le cadre d'exposés sur les activités menées par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et les opérations de terrain ;
6. Les débats tenus dans le cadre du Forum devraient s'appuyer sur les contributions transdimensionnelles des autres organes de l'OSCE et des réunions pertinentes organisées par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, sous la conduite de la Présidence de l'Organisation pour 2024, ainsi que sur les travaux de diverses organisations internationales ;
7. Les États participants sont invités à se faire représenter par des responsables de haut niveau chargés de l'élaboration de la politique économique et environnementale nationale et internationale dans l'espace de l'OSCE. Il serait souhaitable que les délégations comprennent des représentants des milieux d'affaires et de la communauté scientifique, ainsi que d'autres acteurs concernés de la société civile ;
8. Comme les années précédentes, la structure du Forum économique et environnemental devrait permettre une participation active des organisations internationales compétentes et favoriser des débats ouverts ;
9. Les organisations internationales, les organismes internationaux, les groupements régionaux et les conférences d'États ci-après sont invités à participer au 31^e Forum économique et environnemental : Agence européenne de l'environnement, Agence internationale de l'énergie, Agence internationale de l'énergie atomique, Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Bureau des Nations Unies pour la coordination des

affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, Comité international de la Croix-Rouge, Commission des Nations Unies sur le développement durable, Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique eurasiennne, Communauté d'États indépendants, Communauté de l'énergie, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Conseil des États de la Baltique, Conseil euro-arctique de Barents, Croix-Verte internationale, Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, Fonds de l'OPEP pour le développement international, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, Fonds monétaire international, Groupe conjoint de l'environnement PNUE/OCHA, Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementale, Groupe de la Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, Initiative de l'Europe centrale, Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ONU-Femmes, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la coopération islamique, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de protection civile, Organisation maritime internationale, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Traité sur la Charte de l'énergie, Union économique eurasiennne, Union interparlementaire et d'autres organisations compétentes ;

10. Les partenaires de l'OSCE pour la coopération sont invités à participer au 31^e Forum économique et environnemental ;

11. À la demande de la délégation d'un État participant de l'OSCE, des groupements régionaux ou des spécialistes universitaires et des représentants du monde des affaires pourront également être invités, selon qu'il conviendra, à participer au 31^e Forum économique et environnemental ;

12. Conformément aux dispositions des paragraphes 15 et 16 du Chapitre IV du Document de Helsinki 1992, les représentants d'organisations non gouvernementales qui ont une expérience pertinente dans le domaine à l'examen sont aussi invités à participer au 31^e Forum économique et environnemental ;

13. Les réunions préparatoires de 2024 se tiendront en anglais et en russe, avec interprétation. Les présentes dispositions ne sauraient constituer un précédent à invoquer dans d'autres circonstances.